

Vers la fin de l'année, une grande étude a été entreprise en vue de déterminer s'il est possible de mettre au point au sein du ministère un système de comptabilité en matière de responsabilité. On s'attend que des recommandations soient faites afin d'améliorer l'attribution des fonctions à l'intérieur du ministère dans des secteurs tels que la planification financière, les prévisions budgétaires et la préparation et le contrôle des finances. En outre, on s'attend d'améliorer les méthodes connexes de comptabilité, l'organisation des services du secteur financier et le mode de présentation des rapports de la gestion.

Service d'inspection

En 1967, le Service d'inspection, malgré un personnel restreint, s'est acquitté au mieux de ses responsabilités qui consistent à étudier l'activité de l'administration centrale et des missions à l'étranger afin de l'évaluer à la lumière des objectifs établis, ainsi qu'à aider le ministère à accroître son efficacité et son rendement. Dans ce but, le Service a consulté les Directions et écrit aux missions pour la mise en œuvre des recommandations faisant suite aux visites d'inspection. Il a continué de coordonner et de faire exécuter certaines améliorations au sein de l'administration d'après le programme que le ministère a entrepris en 1967; le rythme des progrès a été soutenu grâce à l'élan donné par des études antérieures à ce sujet.

De concert avec la Commission de la Fonction publique, le Service d'inspection a fait une étude spéciale des méthodes à suivre pour l'ouverture de nouvelles missions à l'étranger. Il a formulé des propositions pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de la Fonction publique sur l'organisation du ministère. Grâce à ses conseils et à sa participation directe aux travaux, on a rénové le système de classement des emplois au ministère. Le Service d'inspection a collaboré aussi à la mise au point des plans pour le nouvel édifice de l'administration centrale. De plus, il a aidé le ministère à formuler des directives sur la formation et le perfectionnement du personnel, y compris celui des cadres supérieurs. A la demande du ministère, le Service d'inspection a participé à l'élaboration de méthodes d'administration financière. Finalement, il a soutenu de ses conseils et de ses directives plusieurs projets du Bureau de l'organisation et des méthodes du ministère.

Des tournées d'inspection ont été faites aux États-Unis, en Amérique latine et en Europe, et certaines études ont été entreprises au sein de l'administration centrale. De plus, le Service a organisé et coordonné les voyages de fonctionnaires d'autres directions, surtout des administrateurs spécialisés; ceux-ci ont visité les postes à l'étranger, dont ils ont mieux compris les activités et ces derniers, à leur tour, ont pu profiter des compétences particulières mises ainsi à leur disposition.

Une nouvelle réalisation du Service a été l'établissement de la Section de la vérification des opérations, où l'on a déjà engagé un vérificateur en chef. La Section a pour tâche: a) de revoir et évaluer la justesse, l'efficacité et la mise en application des contrôles et rapports administratifs actuels; b) vérifier dans quelle mesure on suit les directives, les plans et les méthodes établis et signaler à la haute direction les cas où les règlements en vigueur sont un obstacle à l'efficacité générale des objectifs du ministère; c) voir dans quelle mesure les avoirs sont inventoriés et assurés contre toute perte; d) vérifier la sûreté des écritures comptables et des méthodes de compilation des données pratiquées au sein de l'organisation.